

**COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION DU CENTE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- SÉANCE DU 02 MAI 2018 -**

L'année deux mille dix-huit, le 02 mai à 20 h30, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Présidente), Mme HIRAUX Chantal, Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme VANNIER Pierrette, M. LE DROUMAGUET Christophe, M. DUFOUR Bernard, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme DELAMAIN Claudine, Mme DE MONTALEMBERT DE CERS Anne, Mme PERNIN Stéphanie, M. BATTAGLIA Pierre, M. PETIT Jean-Marie, (Conseillers municipaux), M. PLANELLS Marc.

Secrétaire de Séance: Mme ABRAMOVICI Danielle.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H45.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H45.



Madame la Vice-présidente demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de modifier la délibération du 20 mars 2018 concernant le repas des séniors.

Les membres du C.C.A.S. acceptent à l'unanimité des membres présents cet ajout.



ORDRE DU JOUR:

- ◆ Approbation du compte-rendu du CCAS du 20 mars 2018.
- ◆ Aide sociale n°1-2018.
- ◆ Aide sociale n°2-2018.
- ◆ Repas des séniors.
- ◆ Questions diverses.



1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.C.A.S. DU 20 MARS 2018.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- AIDE SOCIALE N°1-2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Une aide a été votée par les membres du CCAS pour un montant de 172,27 € pour une famille de la commune d'Héricy.

3- AIDE SOCIALE N°2-2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Une aide a été votée par les membres du CCAS pour un montant de 291, 24 € et la fourniture de deux bons alimentaires de 100 € pour une famille de la commune d'Héricy.

4- REPAS DES SENIORS

Madame la Vice-présidente propose aux membres présents du CCAS de modifier le montant des petits « colis de douceurs » d'une valeur d'environ 20 euros pour les personnes qui ne pourraient pas se déplacer à ce repas suite à un ou des problème(s) important(s) et reconnu(s) sur le compte du CCAS en acceptant la valorisation à environ 30 euros pour les couples concernés.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. acceptent à l'unanimité des membres présents les propositions ci-dessus.

5- QUESTIONS DIVERSES.

Madame la Vice-présidente signale que les courriers concernant les risques liés à la canicule seront envoyés courant mai.

Madame ABRAMOVIVI Danielle signale qu'il n'y a aucune nouvelle de la restructuration en cours du secours catholique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire,

Danielle ABRAMOVICI



La Présidente,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

